

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-
Maritimes

ARRÊTÉ N° 2024/134

**portant inscription sur liste d'aptitude des candidats aux concours interne et
troisième concours de technicien territorial**

Le Président,

VU :

- Le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,
- le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n°2023-111 en date du 11 juillet 2023 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours de technicien territorial,
- le procès-verbal en date du 04 juillet 2024 de la réunion du jury d'admission des concours susvisés,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial dans la spécialité Réseaux, voirie et infrastructures est arrêtée à la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, ci-jointe en annexe.

ARTICLE 2 : La nomination des lauréats interviendra sur la liste d'aptitude à compter du 16 juillet 2024.

ARTICLE 3 : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes tient à disposition des autorités de nomination les pièces exigées par les articles 6 et suivants du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 susvisé.

ARTICLE 4 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 susvisé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 16 juillet 2024



Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Paul David".

Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ANNEXE A L'ARRÊTE N° 2024-134 du 16 juillet 2024
portant inscription sur liste d'aptitude des candidats aux concours interne et troisième concours
pour l'accès au grade Technicien territorial – session 2024

NOM Prénom	Spécialité
BLIN Michele	Réseaux, voirie et infrastructures
BOCCALETTI Cedric	
DIETRICH Julien	
DURAND Delphine	
PINHOUE Joffray	
POMPILI Emmanuel	
RUBIN André	
SENEQUIER Eric Robert Jean-Claude	

Nombre de lauréats : 8